ADR Matières dangereuses de base - Formation initiale

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFTRAL - POITIERS

MARGOT QUERCY - Assistante de formation 05.36.65.04.93

MARGOT.QUERCY@AFTRAL.COM

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection:

Dossier Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

aucune

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Etre autorisé à transporter, en national et en international, les produits suivants : Gaz (Cl. 2) ; Liquides inflammables (Cl. 3) ; Matières solides inflammables (Cl. 4.1); Matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl. 4.2) ; Matières, qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl. 4.3) ; Matières comburantes (Cl. 5.1) ; Peroxydes organiques (Cl. 5.2) ; Matières toxiques (Cl. 6.1) ; Matières infectieuses (Cl. 6.2) ; Matières corrosives (Cl. 8) et Matières et objets dangereux divers (Cl. 9) suivant les moyens de transport ci-dessous : - Colis - Grand Récipient pour Vrac - Conteneur sup. 3000 litres - Véhicule batterie sup. 1000 litres - Véhicule vrac solide (benne,...

Contenu et modalités d'organisation

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES. Contexte réglementaire général, présentation des formations des conducteurs B - PRÉVENTION DES ACCIDENTS / TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES. Identification des matières dangereuses 2.1 Notions de physique 2.2 Classification des matières / Notions de chimie 2.3 Etiquetage / Codification réglementaire 3. Sécurité lors du chargement et du déchargement 3.1 Comment identifier les matières - Caractéristiques des emballages- Marquage / Etiquetage- Cas particuliers (dispense totale, quantités limitées, emballages vides) 3.2 Chargement / Déchargement - Procédures internes-Séparation / Incompatibilités des matières- Responsabilités 3.3 Calage / ArrimageQue faire en cas d'accident 3.4 Principaux types de risque- Conséquences - Premiers soins- Moyens de protection 3.5 Exercices pratiques 4 . Sécurité pendant le transport 4.1 Signalisation du véhicule- Seuils de signalisation- Plaques sur le véhicule 4.2 Equipement du véhicule 4.3 Documents - Mentions sur le document de transport- Consignes de sécurité 4.4 Code de la route / Circulation 4.5 Que faire en cas d'accident ?- Rôle des consignes- Protection de l'environnement-Rappel protection des personnes- Alerte / Message 4.6 Exercices pratiques 4.7 Exercice incendie 5 . Sûreté des marchandises dangereuses à hauts risques 6 . Spécificités transport de métal en fusion C - OBLIGATION ET RESPONSABILITÉS LORS DU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES . Responsabilités pénales D - ETUDE DE CAS8. Mise en application des acquis E - CONTRÔLE DE CONNAISSANCES ---

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Formation de base initiale - Sans niveau spécifique



Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00313754	du 02/01/2023 au 31/12/2023	Poitiers (86)	AFTRAL - LA CRÊCHE		MON COMPTE FORMATION	FPC
00313755	du 02/01/2023 au 31/01/2023	Rochefort (17)	AFTRAL - ROCHEFORT		MON COMPTE FORMATION	FPC
00347100	du 01/03/2023 au 31/12/2023	Poitiers (86)	AFTRAL - POITIERS		MON COMPTE FORMATION	FPC
00374951	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Poitiers (86)	AFTRAL - POITIERS		MON COMPTE	FPC
00497167	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Poitiers (86)	AFTRAL - POITIERS		MON COMPTE FORMATION	FPC

 00627562
 du 01/01/2026 au 31/12/2026
 Poitiers (86)
 AFTRAL - POITIERS
 MON COMPTE FORMATION
 FPC

 00656824
 du 01/01/2026 au 31/01/2026
 Rochefort (17)
 AFTRAL - ROCHEFORT
 FPC
 FPC